

La grève totale jusqu'au vote de la loi

Justice. Les avocats sont en grève pour dénoncer la perte annoncée de prérogatives au Tribunal de grande instance, à Dieppe comme ailleurs.

Sur les quarante-sept avocats inscrits au barreau de Dieppe, un seul s'est abstenu, rapporte la bâtonnière, **Me Marie-Pierre Ogel**, hier, dans la salle des pas perdus du palais de justice. Les autres ont approuvé le mouvement de grève totale, commencé le jour même. « *À Dieppe, nous sommes dans un mouvement dur. La grève se poursuivra jusqu'au mardi 27 novembre, jour où la loi sur la réforme de la justice doit être votée.* »

Les avocats dieppois, comme d'autres corporations liées au service de la Justice, craignent d'être roulés dans la farine. « *La loi prévoit un dispatching des affaires spécialisées, sans prévoir les matières concernées. En l'état actuel, les spécialités devront être déterminées par décret. Ce sont donc les premiers présidents de cour d'appel qui décideront qui prend quoi !* »

Par exemple, le haut magistrat pourrait décider qu'à l'avenir, en droit civil, les divorces seront tranchés à Rouen, et en droit pénal les dossiers liés à la pêche jugés au Havre. Ces exemples abstraits sont transposables à bien d'autres spécialités.

Le projet de loi envisage ces spécialisations des juridictions à l'échelon départemental. « *Mais à l'Assemblée nationale des amendements ont été proposés pour aller plus loin* », dénonce la



Les avocats sont en colère, face à une loi qui ouvrirait la porte à l'arbitraire

bâtonnière, qui imagine encore moins une délocalisation d'affaires à Caen ou à Cherbourg...

Tout l'arrondissement

« *Avec la réforme, ce sera le directeur de la Caisse d'allocations familiales qui fixera les pensions alimentaires pour les enfants des parents séparés* », renchérit Marie-Pierre Ogel. Des tracts seront distribués au moins jusqu'au 27 novembre à la population, notamment aujourd'hui vendredi 23 novembre, dans le train omnibus au départ de Dieppe à 17 h 13, avec une arrivée à **Rouen** à 18 h 19. Même stratégie au retour, entre 18 h 43 et 19 h 43. « *Pendant cette grève, nous prendrons*

le temps d'expliquer la réforme aux habitants de tout le territoire, pas seulement aux Dieppois. Je pense notamment aux habitants d'Eu et du Tréport », ajoute la bâtonnière.

Le barreau de Dieppe ne fait pas les choses à moitié. « *Je ne désignerai aucun confrère, aucune consœur, pour les gardes à vue, qu'il s'agisse de majeurs ou de mineurs. On veut paralyser le système. Et cela ne me culpabilise pas du tout !* » conclut la bâtonnière. Cette grève n'empêchera pas les gardes à vue des majeurs, mais devrait rendre exceptionnelles celles des mineurs.